

**ACETONE**
**Code : 10099**
**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1. Identificateur de produit**

Description chimique : Acétone , 2-Propanone , Propan-2-one , Diméthylcétone , DMC .  
 Type de produit : Produit pur .  
 Numéro de régistration Reach : 01-2119471330-49

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage(s) identifié(s) : Voir le tableau sur la première page de l'annexe.

- \* Usage(s) déconseillé(s) : Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées dans le tableau sur la première page de l'annexe.  
 Ne pas utiliser dans des articles décoratifs, dans des farces et attrapes et dans des jeux (conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006) (3).  
 Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens des définitions de la Directive 67/548/CEE du Conseil et de la Directive 1999/45/CE).  
 Ne pas utiliser dans des générateurs d'aérosols à des fins de divertissement et de décoration (conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006) (40).  
 Substances conformes aux critères d'inflammabilité définis dans la Directive 67/548/CEE et classées comme inflammables, facilement inflammables ou extrêmement inflammables, qu'elles figurent ou non dans la partie 3 de l'annexe VI du Règlement (CE) n° 1272/2008).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- \* Identification de la société : BRENNTAG N.V. - Nijverheidslaan 38 - BE-8540 DEERLIJK  
 TEL: +32(0)56/77.69.44 - FAX: +32(0)56/77/57/11  
 E-MAIL: info@brenntag.be - Website: www.brenntag.be

BRENNTAG Nederland B.V. - Donker Duyvisweg 44 - NL-3316 BM DORDRECHT  
 TEL: +31(0)78/65.44.944 - FAX: +31(0)78/65.44.919  
 E-MAIL: info@brenntag.nl - Website: www.brenntag.nl

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

- \* Numéro de téléphone en cas d'urgence : La Belgique : Centre Anti-Poison - Bruxelles  
 TEL: +32(0)70/245.245

Les Pays-Bas : Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven  
 TEL: +31(0)30/274.88.88 (Destiné uniquement à informer les travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

**SECTION 2. Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008**

Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger (Flam. Liq. 2; H225)  
 Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (Eye Irrit. 2; H319)  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Effets narcotiques - Catégorie 3 - Attention (STOT SE 3; H336)

**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008**

- Composant(s) dangereux : Acétone
- Pictogramme(s) de danger



**ACETONE**
**Code : 10099**
**SECTION 2. Identification des dangers (suite)**

- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence et des vertiges. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Conseils de prudence
- \* - Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- \* - Intervention : P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Stockage : P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- \* - Considérations relatives à l'élimination : P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**2.3. Autres dangers**

- Dangers physiques/chimiques : Peut former des peroxydes.
- Dangers sur la santé : Une concentration dangereuse pour la santé dans l'air sera atteinte assez rapidement lors de l'évaporation de cette substance à env. 20°C; par pulvérisation encore plus rapide.
- Dangers pour l'environnement : Pas de danger significatif. Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas (conformément à l'annexe XIII).
- Dangers pour la sécurité : Les vapeurs du produit peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

Nom du composant(s)	% en poids	n° CAS	n° EINECS	n° index	n° Reach	CLASSIFICATION
Acétone	: 100 %	67-64-1	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066

Le texte complet des mentions (EU)H se trouve à la section 16.

**SECTION 4. Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

- En Général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers secours
- Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Tenir le patient au calme dans une position demi-assise. Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Consulter un médecin en cas d'irritation (permanente). Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau. (év. se doucher).

**ACETONE****Code : 10099****SECTION 4. Premiers secours (suite)**

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau. Enlever les verres de contact. Consulter un oculiste. Continuer à rincer ou dégoutter l'oeil pendant le transport.
- Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin ou se rendre à l'hôpital

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir section 11.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le NVIC ou le Centre Antipoison belge.

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

- Adéquats : Poudre chimique sèche , Mousse résistant aux alcools , Dioxyde de carbone (CO2) , Eau pulvérisée .
- Evitable : Fort courant d'eau .

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risques particuliers : En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome et porter des vêtements de protection adéquats.
- Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée, ...). Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone. Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour l'environnement : Obtenir les fuites si possible, sans prendre de risque. Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte. Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant inerte. Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

**ACETONE**
**Code : 10099**
**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)**

Pour l'équipement de protection, voir section 8.  
Pour l'élimination des déchets, voir section 13.

**SECTION 7. Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : EVITER TRANSFORMATION DE BROUILLARD !  
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)  
Lavez-vous les mains avant et après que vous avez travaillées avec le produit.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Des rince-oeil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- \* Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais, obscur, bien ventilé et à l'épreuve du feu.  
Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur ou être entonnés.  
Stockage à l'écart de toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe.  
Conserver à l'écart des : Agents oxydants , Bases , Amines .
  - \* Prévention des incendies et des explosions : Ecarter toute source d'ignition (feu ouverte, étincelles, fumée, ...).  
A une température supérieure ou égale au point d'éclair, le mélange vapeur-air peut devenir facilement inflammable et explosif.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol avec un risque d'allumage à distance.  
Prenez des mesures contre des décharges électrostatiques.  
Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.  
Toujours utiliser un équipement électrique à l'épreuve d'explosion.
- Matériaux d'emballage recommandés : Aluminium , Acier doux galvanisé , Acier inoxydable .  
Matériaux d'emballage déconseillés : Matières synthétiques , Caoutchouc .

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour les usages identifiés, voir le sous-rubrique 1.2 et/ou les scénarios d'exposition.

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**

- \* Limites d'exposition professionnelle : Acétone : Valeur limite (BE) : 500 ppm (1210 mg/m<sup>3</sup>) (2014)  
Acétone : Valeur courte durée (BE) : 1000 ppm (2420 mg/m<sup>3</sup>) (2014)  
Acétone : Valeur limite (VME 8 h) (NL) : 510 ppm (1210 mg/m<sup>3</sup>) (2007)  
Acétone : Valeur limite (VME 15 min) (NL) : 1020 ppm (2420 mg/m<sup>3</sup>) (2007)
- Valeurs limites biologiques : Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.
- DNELs :
  - Acétone : Travailleur, effets locaux aigus, inhalation : 2420 mg/m<sup>3</sup>
  - Acétone : Travailleur, effets systémiques à long terme, inhalation : 1210 mg/m<sup>3</sup>
  - Acétone : Travailleur, effets systémiques à long terme, cutané : 186 mg/kg pc/jour
  - Acétone : Consommateur, effets systémiques à long terme, inhalation : 200 mg/m<sup>3</sup>
  - Acétone : Consommateur, effets systémiques à long terme, cutané : 62 mg/kg pc/jour
  - Acétone : Consommateur, effets systémiques à long terme, oral : 62 mg/kg pc/jour

**ACETONE****Code : 10099****SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)**

- \* PNECs : • Acétone : Eau douce : 10,6 mg/l  
• Acétone : Eau de mer : 1,06 mg/l  
• Acétone : Sédiment d'eau douce : 30,4 mg/kg  
• Acétone : Sédiment marin : 3,04 mg/kg  
• Acétone : Sol : 29,5 mg/kg  
• Acétone : Rejet intermittent : 21,5 mg/l  
• Acétone : Station de traitement des eaux usées : 100 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition**

- Mesures d'ordre technique : Aréation , Aspiration locale .  
Equipements individuels de protection  
- Protection respiratoire : Respirateur anti-vapeurs organiques et anti-solvants à température d'ébullition basse CE-agréé (Type AX, brun).  
- Protection de la peau : Un vêtement de protection approprié .  
\* - Protection des mains : Matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374):  
L'aptitude des gants et du délai de rupture pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.  
- matière : Caoutchouc butylique  
- épaisseur : 0,5 mm  
- délai de rupture : > 480'  
- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité fermées ou écran facial.  
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Voir sections 6, 7, 12 et 13.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique (20°C) : Liquide .  
Aspect/Couleur : Clair(e) , Incolore .  
Odeur : Odeur aromatique .  
\* Seuil olfactif : 19,8 ppm  
\* Valeur pH : 7 (10 g/l)  
Point de fusion/congélation : -94,7 °C  
Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa) : 56 °C  
Point d'éclair : -17 °C  
Vitesse d'évaporation : 2 ( Ether = 1)  
5,6 - 14,4 ( Acétate de n-butyle = 1)  
Limites d'explosivité en air : 2,5 - 14,3 % en vol.  
Pression de vapeur (20°C) : 24 kPa  
Pression de vapeur (50°C) : 80 kPa  
Densité de vapeur relative (air=1) : 2,0  
Densité relative du mélange saturé de vapeur/air (air=1) : 1,2  
Densité relative (l'eau=1) : 0,8  
Hydrosolubilité : Entièrement soluble .  
Soluble dans : Alcool , Chloroforme , Ether , Diverses huiles , ...  
Log P octanol/eau (20°C) : -0,24  
Température d'auto-inflammation : 465 °C  
Energie d'inflammation minimum : 1,15 mJ

**ACETONE**
**Code : 10099**
**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)**

Température de décomposition	: Non applicable.
Viscosité (20°C)	: 0,32 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés explosives .
Propriétés comburantes	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes .

**9.2. Autres informations**

Tension de surface (20°C)	: 23,7 mN/m
Guidage spécifique	: 4,9*10E5 pS/m
% Volatiles (en poids)	: > 99

**SECTION 10. Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Réactivité	: Réagit violemment avec les agents oxydants.
------------	---

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité	: Stable dans des conditions normales .
-----------	---

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	: Possibility to forme peroxydes.
-----------------------	-----------------------------------

**10.4. Conditions à éviter**

* Conditions à éviter	: Températures élevées , Lumière .
-----------------------	------------------------------------

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter	: Agents oxydants , Bases , Amines , Caoutchouc , Matières synthétiques .
-------------------	---

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de carbone .
-------------------------------------	-----------------------

**SECTION 11. Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	
* - Inhalation	: A forte concentration, le produit peut agir sur le système nerveux (léger effet narcotique). Symptômes: Gorge douloureuse , Toux , Etourdissements , Abrutissement , Perte de conscience . • Acétone : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : 76 mg/l ( Air )
- Contact avec la peau	: Symptômes: Rougeur , Douleur . • Acétone : DL50 (Lapin, admin. cutanée) : >15800 mg/kg
- Ingestion	: Symptômes: Sensation d'irritation , Maux d'estomac , Nausées , Vomissement . • Acétone : DL50 (Rat, admin. orale) : 5800 mg/kg ( Guide de l'OCDE 401)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
* Danger par aspiration	: Pas considéré comme dangereux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Pas sensible .
Effets cancérogènes	: Non repris comme carcinogène .
Effets mutagènes	: Non repris comme mutagène .

**ACETONE**
**Code : 10099**
**SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)**

- Toxicité vis-à-vis de la reproduction : Non repris pour toxicité de reproduction .
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Chez l'homme : Peut provoquer somnolence et des vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes  
Chez les animaux : Pas d'effets connus.

**SECTION 12. Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

- \* Ecotoxicité : • Acétone : CL50 (Poisson, 96 h) : 5540 mg/l (Oncorhynchus mykiss)  
• Acétone : CE50 (Daphnia pulex, 48 h) : 8800 mg/l  
• Acétone : CSEO (Algues, 8 j) : 530 mg/l (Microcystis aeruginosa)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

- Persistance et dégradabilité : • Acétone : Persistance et dégradabilité : Se biodégrader facilement .

**12.3. Potentiel de bio-accumulation**

- Bioaccumulation : • Acétone : Bioaccumulation : On ne s'attend pas à une bio-accumulation .

**12.4. Mobilité dans le sol**

- \* Mobilité : • Acétone : Mobilité : Fort potentiel de mobilité dans le sol.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- Evaluation : • Acétone : PBT/vPvB : Non

**12.6. Autres effets néfastes**

- Potentiel de formation d'ozone photochimique : Aucune donnée disponible.
- Potentiel photochimique d'appauvrissement de la couche d'ozone : Aucune donnée disponible.
- Potentiel de perturbation du système endocrinien : Aucune donnée disponible.
- Potentiel de réchauffement global : Aucune donnée disponible.

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Traitement des déchets et résidus : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.
- Liste européenne des déchets : XXXXXX - Code européen de déchets. Ce code est assigné sur la base des applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont surgies à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié. Voir la Décision 2001/118/CE .
- Traitement des emballages souillés : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

**SECTION 14. Informations relatives au transport**
**14.1. Numéro ONU**

**ACETONE****Code : 10099****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

N° UN : 1090

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom ADR/RID : UN 1090 Acétone, 3, II, (D/E)

Nom ADN : UN 1090 Acétone, 3, II

Nom IMDG : UN 1090 Acetone, 3, II, (-17°C)

Nom IATA : UN 1090 Acetone, 3, II

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe : 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage : II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Danger pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication du danger : 33

Symbole(s) de danger : 3

N° EmS : F-E S-D

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

Type de navire requis : Non applicable.

Catégorie de pollution : Z

**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Inventaires : Inventaire de l'Australie (AICS): Figurant dans l'inventaire.  
Inventaire du Canada (DSL): Figurant dans l'inventaire.  
Inventaire de Chine (IECS): Figurant dans l'inventaire.  
Inventaire européen (EINECS): Figurant dans l'inventaire.  
Inventaire du Japon (ENCS): Figurant dans l'inventaire.  
Inventaire de la Corée (KECI): Figurant dans l'inventaire.  
Inventaire des Philippines (PICCS): Figurant dans l'inventaire.  
Inventaire des Etats-Unis (TSCA): Figurant dans l'inventaire.

N° NFPA : 1-3-0

Règle(s) UE applicable(s) : Directive 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses  
Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail  
Directive 1999/13/CE du Conseil du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations  
Directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la Directive 1999/13/CE  
Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets  
Règlement (CE) n° 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relatif aux précurseurs de drogues



**ACETONE**
**Code : 10099**
**SECTION 15. Informations réglementaires (suite)**

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006  
 Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Reach)

- \* Les restrictions à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 doivent être respectées.

Réglementations nationales

- Allemagne : WGK : 1
- \* - Pays-Bas : Charge de l'eau : 9  
Effort d'assainissement : B

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

- \* Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour le produit.

**SECTION 16. Autres informations**

Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 453/2010.  
 Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.

- \* Modification par rapport à la révision précédente.

- Modifications : Section 1 , Section 2 , Section 7 , Section 8 , Section 9 , Section 10 , Section 11 , Section 12 , Section 15 , Section 16 .
- \* Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances ( Producteur(s) , Cartes chimiques , ...)  
Voyez aussi sur l'adresse d'Internet:  
<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>
- \* Mention(s) (EU)H : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence et des vertiges.  
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- \* Liste des abréviations et acronymes : ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure)  
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)  
CO : Monoxyde de carbone  
DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité  
CE50 : Concentration Effective médiane  
EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes  
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire - Catégorie 2  
Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables - Catégorie 2  
IATA (International Air Transport Association) : provisions relatives au transport international des marchandises dangereuses par air  
IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer  
CL50 : Concentration Létale médiane  
DL50 : Dose Létal médian  
NFPA (National Fire Protection Association) ou diamant du feu  
NOEC (No Observed Effect Concentration) : concentration sans effet nocif observé  
NVIC : Centre National d'Information toxicologique  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

**ACETONE****Code : 10099****SECTION 16. Autres informations (suite)**

PBT : persistante, bioaccumulable et toxique  
PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en deçà duquel l'exposition à une substance sans effet  
RCP (Reciprocal Calculation Procedure)  
REACH : Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques  
RID (Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses)  
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée  
VME (Valeur Moyenne d'Exposition) : l'exposition moyenne durant une période spécifique  
WGK (Wassergefährdungsklasse) : une classification allemande des substances qui indiquent le risque d'environnement pour l'eau de surface  
vPvB : très persistante et très bioaccumulable

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

BRENNTAG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

**Fin du document**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de substance	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 14, 15	1, 2, 4, 6a	NA	ES7668
2	Répartition de la substance	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 14, 15	1, 2, 4, 6a	NA	ES7846
3	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 14, 15	1, 2, 4, 6a	NA	ES13324
4	Production et traitement du caoutchouc	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14	6d	NA	ES7680
5	Production de polymères	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 15	6d	NA	ES7682
6	Production de polymères	22	NA	NA	1, 2, 8a, 8b, 9, 14	8a, 8c, 8d, 8f	NA	ES7741
7	Traitement polymère	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 15	6d	NA	ES7684
8	Traitement polymère	22	NA	NA	1, 2, 8a, 8b, 9, 14	8a, 8c, 8d, 8f	NA	ES7743
9	Applications dans les revêtements	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15, 19	4	NA	ES7672
10	Applications dans les revêtements	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15, 19	8a, 8c, 8d, 8f	NA	ES7737
11	Applications dans les revêtements	21	NA	1, 4, 9a, 9b, 9c, 15, 24, 31	NA	8a, 8c, 8d, 8f	NA	ES8830
12	Utilisation dans les produits de nettoyage	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 19	4	NA	ES7686

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

13	Utilisation dans les produits de nettoyage	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 19	8a, 8d	NA	ES7745
14	Utilisation dans les produits de nettoyage	21	NA	3, 4, 9a, 9b, 9c, 24, 35, 38	NA	8a, 8d	NA	ES8831
15	Utilisation comme liant et comme agent séparateur	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13	5	NA	ES7678
16	Utilisation comme liant et comme agent séparateur	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 11	8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f	NA	ES7739
17	Utilisation de produits chimiques agricoles	22	NA	NA	1, 2, 4, 8a, 8b, 11, 13, 19	8a, 8d	NA	ES7749
18	Utilisation en laboratoires	3	NA	NA	10, 15, 19	4	NA	ES7670
19	Utilisation en laboratoires	22	NA	NA	10, 15, 19	8a	NA	ES7735
20	Utilisation comme agents gonflants	3	NA	NA	1, 2, 3, 8b, 9, 12	4, 10a	NA	ES7690
21	Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes	22	NA	NA	1, 2, 8b, 11, 19	8d	NA	ES7751
22	Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes	21	NA	4	NA	8d	NA	ES8832
23	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b	4	NA	ES7688
24	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b	8d	NA	ES7747
25	Fabrication et utilisation de matières explosives	22	NA	NA	1, 3, 5, 8a, 8b	8d	NA	ES7753
26	Utilisation en tant qu'adjuvant de fabrication, catalyseur, agent déshydratant, régulateur de pH	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8a, 8b, 9, 10, 14, 15	1, 2, 4, 6a	NA	ES7845

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
Conditions et mesures techniques		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC14, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC14, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 2: Répartition de la substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
Conditions et mesures techniques		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Air	ou, Absorbants au charbon
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.  
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC14, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC14, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 3: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

empêcher des rejets  
Conditions et mesures  
techniques du site pour la  
réduction et la limitation des  
écoulements, d'émissions  
atmosphériques et libération  
dans le sol  
Mesures organisationnelles pour  
prévenir/limiter les dégagements  
à partir du site

Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
Air	ou, Absorbants au charbon
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

Conditions et mesures en  
relation avec le traitement  
externe des déchets en vue de  
leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation  
environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en  
relation avec la récupération  
externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations  
locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures  
techniques de contrôle de la  
dispersion provenant de la  
source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient  
des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou  
un retrait d'air par un ventilateur électrique.  
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.  
Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2,  
PROC3)

Conditions et mesures en  
relation avec l'évaluation de la  
protection personnelle, de  
l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme  
EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**  
Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC14, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC14, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 4: Production et traitement du caoutchouc**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour  
prévenir/limiter les dégagements  
à partir du site

Conditions et mesures en relation  
avec le traitement externe des  
déchets en vue de leur  
élimination

Conditions et mesures en relation  
avec la récupération externe des  
déchets

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation  
environnementale et aux règlements locaux.

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations  
locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2,  
PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13,  
PROC14**

Caractéristiques du produit

Concentration de la  
Substance dans le  
Mélange/l'Article

Couvre les teneurs de la substance dans le produit  
jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme Physique (au  
moment de l'utilisation)

liquide

Pression de vapeur

> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques  
de contrôle de la dispersion  
provenant de la source sur  
l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient  
des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou  
un retrait d'air par un ventilateur électrique.

échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.  
Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2,  
PROC3)

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une  
ventilation à extraction.

ou  
S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC7)

Conditions et mesures en relation  
avec l'évaluation de la protection  
personnelle, de l'hygiène et de la  
santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme  
EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas  
réalisables, alors adopter les EPP suivants:

Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou  
mieux.(PROC7)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC14	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10, PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC7	avec ventilation avec aspiration localisée, (95% d'efficacité)	Inhalation	25ppm	0,05
PROC7	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC7	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC7	---	Cutané	42,86mg/kg/jour	0,23
PROC7	demi-masque	Inhalation	50ppm	0,10
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,074
PROC14	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

Santé

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 5: Production de polymères**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbent au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.  
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC2, PROC14, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10, PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,074
PROC14, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 6: Production de polymères**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8c, ERC8d, ERC8f**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC8a)
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC14)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

PA100058\_001

23/112

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC14	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC8a, PROC14	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC8a	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60
PROC8b, PROC9	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC8b, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC14	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,002

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 7: Traitement polymère**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbent au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.  
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002

PA100058\_001

27/112

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC2, PROC14, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10, PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,074
PROC14, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 8: Traitement polymère**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14**

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

liquide

Pression de vapeur

> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.

échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.

ou  
S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC8a)

ou  
Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.

ou  
Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC14)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

PA100058\_001

30/112

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC14	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	20ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC8a, PROC14	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC8a, PROC14	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60
PROC8b, PROC9	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC8b, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC14	---	Cutané	3,43mg/kg/jour	0,02

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template

(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 9: Applications dans les revêtements**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Absorbants au charbon, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.

échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.  
ou  
S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC7)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:  
Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC7)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13, PROC19	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a, PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC7	avec ventilation avec aspiration localisée, (95% d'efficacité)	Inhalation	25ppm	0,05
PROC7	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC7	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC7	---	Cutané	42,86mg/kg/jour	0,23
PROC7	demi-masque	Inhalation	50ppm	0,10
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00
PROC19	avec gants	Cutané	28,29mg/kg/jour	0,15

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement  
les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 10: Applications dans les revêtements**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8c, ERC6d, ERC8f**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC5, PROC8a)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC5, PROC8a)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.(PROC10)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)	



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	<p>S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11)</p> <p>ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11) Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC19)</p>
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.</p> <p>Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)</p> <p>Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC19)</p>

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC8b, PROC9, PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC4, PROC8b,	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC9				
PROC5	---	Cutané	0,07mg/kg/jour	0,00
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC5, PROC8a, PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC5, PROC8a	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC10	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,007
PROC11	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	200ppm	0,40
PROC11	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC11	pendant 1 - 4 heures, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	252ppm	0,50
PROC11	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	64,28mg/kg/jour	0,35
PROC11	---	Cutané	107,14mg/kg/jour	0,58
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, avec gants	Cutané	16,97mg/kg/jour	0,09
PROC5, PROC8a, PROC10	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC11	demi-masque	Inhalation	100ppm	0,20
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Inhalation	300ppm	0,60

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 11: Applications dans les revêtements**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC4: Produits antigel et de dégivrage PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c: Peintures au doigt PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC31: Produits lustrant et mélanges de cires
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8c, ERC8d, ERC8f**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1: Colles, utilisation pour les loisirs**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 30%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	9 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	< 4 h
	Fréquence d'utilisation	< 365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35,73 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
		Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1: Colle, utilisation DIY (faites-le vous-même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 30%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	6390 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	6 h
	Fréquence d'utilisation	1 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 110 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des	Dimension du local	20 m3

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

consommateurs	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.
---------------	---

**2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1: Colle en spray**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 30%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	85,05 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	4 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35,73 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Lavage des fenêtres de voiture**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,5 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,02 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4:**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Remplissage du radiateur**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2000 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,17 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Dégivreur de serrures**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	4 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,25 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 214,4 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture murale aqueuse au latex**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 1,5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2760 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,2 h
	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	
<b>2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide, PC15: Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 27,5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	744 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,2 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 482,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	
<b>2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Bouteille de spray à aérosol, PC15: Bombe aérosol</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
PA100058_001	46/112	FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Substance dans le Mélange/l'Article	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	215 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,33 h
	Fréquence d'utilisation	2 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local 34 m <sup>3</sup> comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.
<b>2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, produits d'étanchéité), PC15: Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	491 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2 h
	Fréquence d'utilisation	3 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,5 cm <sup>2</sup>
	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local 20 m <sup>3</sup> Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.
<b>2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Matières de charge et Mastic</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
PA100058_001	47/112	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	85 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	4 h
	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35,73 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.13 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Plâtres et enduits**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	13800 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2 h
	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,5 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.14 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9c: Peinture à main**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1,35 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 254,4 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Eviter d'utiliser avec une concentration de produit supérieure à 5%

**2.15 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Sprays**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	73 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,17 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.16 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC31: Produit lustrants, spray (meubles, chaussures)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	142 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	1,23 h
	Fréquence d'utilisation	29 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 430 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Consommateurs**

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour le risque pour la santé humaine.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Les ratios de caractérisation du risque (RCR) ont été calculés en comparant les niveaux d'exposition prévus avec les DNEL correspondantes (niveaux dérivés sans effet) (RCR=niveau d'exposition/DNEL)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 12: Utilisation dans les produits de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.		
Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes varient selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
PA100058_001	51/112	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.  
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)  
S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.  
ou  
S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC7)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.  
Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:  
Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC7)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

PA100058\_001

52/112

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13, PROC19	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC7	avec ventilation avec aspiration localisée, (95% d'efficacité)	Inhalation	25ppm	0,05
PROC7	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC7	---	Inhalation	350ppm	0,70
PROC7	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Cutané	42,86mg/kg/jour	0,23
PROC7	demi-masque	Inhalation	50ppm	0,10
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,074
PROC19	avec gants	Cutané	28,29mg/kg/jour	0,15

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 13: Utilisation dans les produits de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbateurs au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC5, PROC8a)
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC5, PROC8a)
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.(PROC10)
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11) ou

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11)
	Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC19)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC19)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC8b, PROC9, PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC4, PROC8b, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5	---	Cutané	0,07mg/kg/jour	0,00
PROC8b	---	Inhalation	350ppm	0,70
PROC5, PROC8a, PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC5, PROC8a	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC5, PROC8a, PROC10	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC5	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC10	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,007
PROC10	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	16,46mg/kg/jour	0,09
PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC11	pendant 15min-1h, avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	200ppm	0,40
PROC11	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC11	pendant 1 - 4 heures, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	252ppm	0,50
PROC11	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	64,28mg/kg/jour	0,35
PROC11	---	Cutané	107,14mg/kg/jour	0,58
PROC11	---	Inhalation	300ppm	0,60
PROC11	demi-masque	Inhalation	100ppm	0,20
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, avec gants	Cutané	16,97mg/kg/jour	0,09
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Inhalation	300ppm	0,60

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 14: Utilisation dans les produits de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC3: Produits d'assainissement de l'air PC4: Produits antigel et de dégivrage PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c: Peintures au doigt PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3:**

PA100058_001	60/112	FR
--------------	--------	----

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Assainissement de l'air, action instantanée (aérosols)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,1 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,25 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	4 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3:  
Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 1%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,48 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	8 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35,70 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Lavage des fenêtres de voiture**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations de produit jusqu'à 1%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,5 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,02 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	comprend l'application dans un garage particulier (34m³) par une aération typique.	

**2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Remplissage du radiateur**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2000 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,17 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428 cm²
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	comprend l'application dans un garage particulier (34m³) par une aération typique.	

**2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Dégivreur de serrures**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	4 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,25 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 214,4 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture murale aqueuse au latex**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 1,5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2760 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,2 h
	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 27,5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	744 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2,2 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Bouteille de spray à aérosol**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	215 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,33 min
	Fréquence d'utilisation	2 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m3
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, produits d'étanchéité)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	491 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2 h
	Fréquence d'utilisation	3 jours/ an

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,5 cm <sup>2</sup>
	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Matières de charge et Mastic**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	85 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	4 h
	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35,73 cm <sup>2</sup>
	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.13 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Plâtres et enduits**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 2%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	13800 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	2 h
	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas	Zones exposées de la	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

influencés par la gestion du risque	peau	857,5 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	
<b>2.14 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Pâte à modeler</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations de produit jusqu'à 1%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	8 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 254,4 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	
<b>2.15 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9c: Peinture à main</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1,35 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	8 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 254,4 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
PA100058_001	66/112	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

consommateurs	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Eviter d'utiliser avec une concentration de produit supérieure à 5%

**2.16 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Liquides**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 100%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2200 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,17 h
	Fréquence d'utilisation	4 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 468 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**2.17 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24: Pâtes**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 20%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	34 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	8 h
	Fréquence d'utilisation	10 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du	Zones exposées de la	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 468

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

risque	peau	cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.18 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24:  
Sprays**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	aérosol
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	73 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,17 h
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.19 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35:  
Produits lave-vaisselle et lave-linge**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	15 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,5 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,5 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

consommateurs par une température ambiante.

**2.20 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	27 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,33 h
	Fréquence d'utilisation	128 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,5 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

**2.21 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC38**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations jusqu'à 20%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	12 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	1 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
	Comprend l'application par une ventilation type de foyer., Comprend l'application par une température ambiante.	

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Pas d'information disponible.

**Consommateurs**

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour le risque pour la santé humaine.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition****Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Les ratios de caractérisation du risque (RCR) ont été calculés en comparant les niveaux d'exposition prévus avec les DNEL correspondantes (niveaux dérivés sans effet) (RCR=niveau d'exposition/DNEL)



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 15: Utilisation comme liant et comme agent séparateur**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC5**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

mettre l'entrepôt de masse en plein air.  
Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.  
échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)  
S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.  
ou  
S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC7)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.  
Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:  
Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC7)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC6	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC7	avec ventilation avec aspiration localisée, (95% d'efficacité)	Inhalation	25ppm	0,05
PROC7	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC7	---	Inhalation	350ppm	0,70
PROC7	---	Cutané	42,86mg/kg/jour	0,23
PROC7	demi-masque	Inhalation	50ppm	0,10
PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC10	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC10	---	Cutané	27,34mg/kg/jour	0,15
PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,074

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 16: Utilisation comme liant et comme agent séparateur**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbateurs au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC5, PROC8a)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC5, PROC8a)	
	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC6)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	<p>limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.(PROC10) ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)</p> <p>S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11)</p> <p>ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11)</p>
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)</p>

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC8b	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC4	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5	---	Cutané	0,07mg/kg/jour	0,00
PROC5, PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC5,	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC8a				
PROC6	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	420ppm	0,84
PROC6	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC6	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	360ppm	0,72
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,50
PROC8b	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC9	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC11	demi-masque	Inhalation	100ppm	0,20
PROC10	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,007
PROC10	pendant 1 - 4 heures, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Inhalation	300ppm	0,60
PROC10	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	16,46mg/kg/jour	0,09
PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC11	pendant 15min-1h, avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	200ppm	0,40
PROC11	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC11	pendant 1 - 4 heures, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	252ppm	0,50
PROC11	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	64,28mg/kg/jour	0,35
PROC11	---	Cutané	107,14mg/kg/jour	0,58
PROC5, PROC10	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement  
les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur



*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 17: Utilisation de produits chimiques agricoles**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

déchets en vue de leur élimination

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC8a)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11) Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC19)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:  
limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.  
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC19)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC4, PROC8b, PROC13	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC4, PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC8a	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC8a, PROC13	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC8a	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60
PROC11	pendant 15min-1h, avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	200ppm	0,40
PROC11	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC11	pendant 1 - 4 heures, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, Utilisation à l'extérieur.,	Inhalation	252ppm	0,50

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	30% d'efficacité			
PROC11	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	64,28mg/kg/jour	0,35
PROC11	---	Cutané	107,14mg/kg/jour	0,58
PROC11	demi-masque	Inhalation	100ppm	0,20
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	16,97mg/kg/jour	0,09
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Inhalation	300ppm	0,60

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template

(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 18: Utilisation en laboratoires**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10, PROC19	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00
PROC19	avec gants	Cutané	28,29mg/kg/jour	0,15

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 19: Utilisation en laboratoires**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
	ou limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %.(PROC10)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC19)	
	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC19)	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC10	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,007
PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Inhalation	300ppm	0,60
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, avec gants	Cutané	16,97mg/kg/jour	0,09

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template

(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 20: Utilisation comme agents gonflants**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC10a: Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC10a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC9, PROC12**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC12	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC12	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00
--------	-----	--------	----------------	------

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition****Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template  
(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 21: Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC8b, PROC11, PROC19**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
	ou limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC11)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11)	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC19)	
	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC11)	
	Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants: limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25 %. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC19)	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002

PA100058\_001

94/112

FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC1	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,10
PROC8b	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC11	pendant 15min-1h, avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	200ppm	0,40
PROC11	---	Cutané	2,14mg/kg/jour	0,01
PROC11	pendant 1 - 4 heures, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	252ppm	0,50
PROC11	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Cutané	64,28mg/kg/jour	0,35
PROC11	---	Cutané	107,14mg/kg/jour	0,58
PROC11	demi-masque	Inhalation	100ppm	0,20
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%	Inhalation	300ppm	0,60
PROC19	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, avec gants	Cutané	16,97mg/kg/jour	0,09

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 22: Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC4: Produits antigel et de dégivrage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Lavage des fenêtres de voiture**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,5 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,02 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
		comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Remplissage du radiateur**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	2000 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,17 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
		comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.

**2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Dégivreur de serrures**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	240 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	4 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	0,25 h

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 214,4 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	34 m <sup>3</sup>
	comprend l'application dans un garage particulier (34m <sup>3</sup> ) par une aération typique.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Consommateurs**

Une estimation d'exposition n'est pas disponible pour le risque pour la santé humaine.

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Les ratios de caractérisation du risque (RCR) ont été calculés en comparant les niveaux d'exposition prévus avec les DNEL correspondantes (niveaux dérivés sans effet) (RCR=niveau d'exposition/DNEL)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 23: Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

déchets

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC8a	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
--------	-----	--------	----------------	-------

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 24: Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

déchets

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC8a)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8a)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3	---	Inhalation	100ppm	0,20

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC4, PROC8b	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC4, PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001
PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC8a	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60
PROC8a	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template

(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 25: Fabrication et utilisation de matières explosives**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)
	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
	échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC3)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. ou S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC5, PROC8a)	
	ou Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC5, PROC8a)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC3, PROC5	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC5	---	Cutané	0,07mg/kg/jour	0,00
PROC5	---	Inhalation	350ppm	0,70
PROC5	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC5	---	Inhalation	300ppm	0,60
PROC8a	---	Cutané	0,14mg/kg/jour	0,001

PA100058\_001

107/112

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

PROC8a	---	Cutané	13,71 mg/kg/jour	0,07
PROC8a	avec ventilation avec aspiration localisée, 80% d'efficacité	Inhalation	100ppm	0,20
PROC8a	Utilisation à l'extérieur., 30% d'efficacité	Inhalation	350ppm	0,70
PROC8a	pendant 1 - 4 heures	Inhalation	300ppm	0,60

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA) Template

(<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 26: Utilisation en tant qu'adjuvant de fabrication, catalyseur, agent déshydratant, régulateur de pH**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC6: Opérations de calandrage</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC1: Fabrication de substances</p> <p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a**

La substance est l'unique structure, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	A définir par site	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Limiter l'émission aérienne à une efficacité typique de rétention de (%): (Efficacité: 90 %)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Système clos, ou, Traités par épurateurs
	Air	ou, Absorbants au charbon
	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	mettre l'entrepôt de masse en plein air. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. échantillonnage par cercle fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'information disponible.

**Travailleurs**

ECETOC TRA



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Inhalation	0,01ppm	0,00002
PROC1, PROC3	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,002
PROC2, PROC14, PROC15	---	Inhalation	50ppm	0,10
PROC2	---	Cutané	1,37mg/kg/jour	0,01
PROC3, PROC4	---	Inhalation	100ppm	0,20
PROC4, PROC9	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,04
PROC5, PROC6, PROC8a, PROC10	---	Inhalation	250ppm	0,50
PROC5, PROC8a	---	Cutané	13,71mg/kg/jour	0,07
PROC6, PROC10	---	Cutané	27,43mg/kg/jour	0,15
PROC8b	---	Inhalation	150ppm	0,30
PROC8b	---	Cutané	6,86mg/kg/jour	0,037
PROC9	---	Inhalation	200ppm	0,40
PROC14, PROC15	---	Cutané	0,34mg/kg/jour	0,00

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling, voir l'outil ECT :

ECT: <http://www.reachcentrum.eu/en/consortiummanagement/consortia-under-reach/phenol-derivatives-reachconsortium/phenol-derivatives-dossiers.aspx>

**Santé**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Pour le scaling voir : GES Worker Chemical Safety Assessment (CSA)Template (<http://cefic.org/templates/shwPublications.asp?HID=750>)

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Acétone**

Version 2.2

Date d'impression 22.10.2013

Date de révision 22.10.2013

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION</b>		
<b>nom</b>	<b>BRENNTAG N.V.</b>	<b>BRENNTAG Nederland B.V.</b>
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht
pays	Belgique	Les Pays Bas
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944
numéro de fax	+32 (0)56 77 57 11	+31 (0)78 65 44 919
site web	www.brenntag.be	www.brenntag.nl
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières	
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01
procédure de rappel	Oui	
numéro d'urgence (24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944
<b>SYSTEMES DE QUALITÉ</b>		
ISO 9001	Oui	Oui
ISO 14001	Oui	Oui
ISO 22000	Oui	Oui
FSSC 22000	Oui	Oui
GMP+ -feed	Oui	Oui
OHSAS18001	-	Oui
ESAD	Oui	Oui
autres	-	AEO